

Date de convocation :
24 février 2023

Séance du 3 mars 2023

Président : M. Xavier ODO

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 22

Présents : Mmes – MM. :

Xavier **ODO**, Isabelle **GAUTELIER**, Guillaume **MOULIN**, Najoua **AYACHE**, Florian **RAPP**, Victoria **MARI**, Frédéric **SERRA**, Irène **DARRE**, Christophe **CABROL**, Marie-Claude **MASSON**, Nathalie **COURREGES**, Hervé **NOUZET**, Amar **MANSOURI**, Olivier **CAPELLA**, Maxime **MONTET**, Delphine **FAURAND**, Aurélie **FRONTERA**, Florian **CAMEL**, Roland **DÉCOMBE**, Jérôme **BUB**, Daniela **SEIGNEZ**, Monji **OUERTANI**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Maria **MARTINEZ** à Marie-Claude **MASSON**, Djamel **MESAI-MOHAMMED** à Hervé **NOUZET**, Charlotte **MARLIAC** à Olivier **CAPELLA**, Chloé **OLLAGNIER** à Florian **RAPP**, Théo **VIGNON** à Najoua **AYACHE**, Pia **BOIZET** à Roland **DÉCOMBE**, Arnaud **DEROUBAIX** à Victoria **MARI**

CARTE SCOLAIRE 2023-2024

Vu la délibération du Conseil municipal n°22_09 du 28 janvier 2022 portant modification du périmètre scolaire ;

Vu les prévisions d'effectifs au niveau de la commune ;

Considérant que le Maire est responsable de la carte scolaire et de l'inscription des enfants de sa commune dans les écoles publiques ;

Considérant que les effectifs des écoles pour l'année scolaire 2022-2023 sont les suivants :

École	Nombre d'élèves	Seuils ouverture / fermeture
ÉLÉMENTAIRE IRÈNE JOLIOT-CURIE	234	261 / 216
ÉLÉMENTAIRE ROGER TISSOT	140	163 / 130
ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR	257	287 / 240
MATERNELLE PAUL GAUGUIN	94	117 / 75
MATERNELLE SIMONE VEIL	109	146 / 100
MATERNELLE MARIE CURIE	170	204 / 150

Considérant la baisse continue des effectifs scolaires depuis plusieurs années :



Plusieurs écoles présentent encore cette année des effectifs scolaires très proches des seuils de fermeture. Sur les 6 dernières années la population scolaire d'âge primaire a diminué d'environ 120 élèves soit presque 10%.

Cette diminution s'était déroulée jusqu'à l'année dernière sans aucune fermeture grâce à une révision annuelle de la carte scolaire. Seule une classe à l'école Roger Tissot avait dû fermer.

En concertation avec l'Inspection de Circonscription, l'Inspection Académique du Rhône, les écoles, et compte tenu de la fermeture prochaine de l'école Roger Tissot, nous nous orientons vers :

- la fermeture d'une classe sur l'école Roger Tissot ;
- l'ouverture d'une classe sur l'école Irène Joliot-Curie.

Pour ce faire, les futurs élèves de CP de l'école Roger Tissot ne feront pas leur rentrée dans cette école en 2023-2024 et seront inscrits sur l'école Irène Joliot-Curie .

Compte tenu des seuils fixés par l'Éducation Nationale, cette ouverture sur l'école Irène Joliot-Curie permettra d'obtenir une décharge de direction complète.

Pour les autres niveaux élémentaires, seule la rue Jules Ferry changera de secteur :

- Passage de la rue Jules Ferry de l'école Irène Joliot-Curie à l'école Louis Pasteur.

Les périmètres des écoles maternelles restent inchangés.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les modifications des périmètres
ci-dessus ;

DÉCIDE d'appliquer cette nouvelle sectorisation pour la campagne
d'inscriptions scolaires 2023-2024.

A la **majorité** des suffrages exprimés par 24 voix pour,
5 contre

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Xavier ODO.

La Secrétaire,
Victoria MARI.